

Extrait du Mission TICE 38

<http://www.ac-grenoble.fr/missiontice38/spip.php?article398>

Brevet informatique et Internet (B2i) - Niveau école 2011

- B2i école - Présentation -

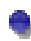
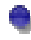



Date de mise en ligne : lundi 27 novembre 2006

Description :

Sites officiels, objectifs, compétences évaluées, mise en oeuvre, ressources

Mission TICE 38

-  [Arrêté du 14 juin 2006](#)
-  [Circulaire du 7 novembre 2006](#)
-  [Annexes à la circulaire](#)

Ces modalités remplacent celles qui avaient été définies dans le [Bulletin officiel n° 42 du 23/11/2000](#) et l'[annexe hors-série n°1 du 14/02/2002](#).

A. Objectifs

- Il appartient à l'Ecole de faire acquérir, par chaque élève, les compétences lui permettant d'utiliser de façon réfléchie et efficace les technologies de l'information et de la communication et de contribuer à former ainsi des citoyens autonomes, responsables, doués d'esprit critique. La « maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » est [la compétence 4](#) du socle commun de connaissances et de compétences.
- Le B2i école spécifie un ensemble de compétences significatives dans ce domaine et atteste son acquisition par les élèves.

B. Compétences évaluées

- Le B2i vise à évaluer cinq domaines de compétences.
 1. S'approprier un environnement informatique de travail.
 2. Adopter une attitude responsable.
 3. Créer, produire, traiter, exploiter des données.
 4. S'informer, se documenter.
 5. Communiquer, échanger.
- [Référentiels B2i école-collège-lycée et CFA, \(mis à jour\) décembre 2011](#) (compétence 4 du socle commun) - Eduscol
- [Référentiel B2i école, \(mis à jour\) décembre 2011](#) (compétence 4 du socle commun) - Eduscol
- [Référentiel détaillé](#) (compétences) - Mission TICE 38
- [Document d'appui](#) pour mieux comprendre les référentiels de compétences - CNDP
- [Grille de référence](#) relative aux compétences du pilier 4 du socle commun
- [Tableau synoptique école/collège/lycée](#)

C. Mise en oeuvre

- Les compétences constitutives du B2i sont développées et validées dans le cadre des activités pédagogiques disciplinaires, interdisciplinaires ou transversales menées dans les écoles.
- Une « [feuille de position B2i](#) » décline les items permettant de valider la compétence visée ([feuille de position de la Mission TICE 38](#) au format A4).
- Seule cette feuille de position permet de délivrer le B2i, mais afin d'en faciliter l'appropriation par les élèves, les équipes pédagogiques peuvent élaborer d'autres documents explicitant les compétences attendues.
- Les enseignants valident progressivement les items lorsque l'élève estime avoir acquis ces compétences.

Brevet informatique et Internet (B2i) - Niveau école 2011

- La feuille de position est intégrée au livret scolaire qui suit l'élève.
- Le B2i est acquis lorsque 80% des items sont validés avec au moins la moitié des items de chacun des domaines.
- Une attestation est délivrée par le directeur de l'école sur proposition du conseil de cycle.
- Il appartient aux responsables pédagogiques de prendre les mesures les plus appropriées pour assurer la transition entre l'ancien et le nouveau dispositif pour les élèves déjà engagés dans le processus de validation.
- Des [modèles de feuilles de position et d'attestations](#) sont proposés en téléchargement sur le site EduSCOL.